



Les Femmes Âgées Comptent!

Les droits des femmes âgées en Afrique subsaharienne

Les femmes âgées sont confrontées à un double ou triple péril. En Afrique subsaharienne, les femmes âgées/les grands-mères élèvent des milliers de jeunes devenus orphelins à cause du sida. Avec courage et persévérance, ces femmes dirigent leurs communautés et plaident pour leurs droits. Néanmoins, elles sont marginalisées à cause de leur âge et de leur sexe. De plus, cette discrimination peut être activée soit par un handicap, soit par un faible revenu ou par la stigmatisation associée au VIH/sida. Comme c'est le cas pour les femmes âgées partout dans le monde, leurs contributions et leurs besoins restent le plus souvent ignorées des décideurs et des agences internationales.

Dans les pays à faible revenu cette absence de considération est un défi qui est amplifié par le manque de données. Par exemple, on recueille très peu de données ou pas du tout, sur l'état du VIH et sur la violence subie par les femmes âgées de plus de 49 ans. Dans d'autres cas, les données sont très limitées et/ou ne sont pas classées selon l'âge et le sexe.

A quel âge est-on « âgé » ?

Aux Nations Unies on considère comme âgées les personnes qui ont 60 ans ou plus. Plusieurs pays identifient comme « femmes âgées » celles qui ne sont plus en âge d'avoir des enfants (50 ans). Il est important de considérer le vieillissement et « âgé » comme le point culminant des expériences et des

passages de la vie, et aussi de demander à ces femmes elles-mêmes dans divers milieux culturels et communautaires comment elles ressentent le fait de « vieillir ».

Les grands-mères/femmes âgées voient leurs droits transgressés dans cinq secteurs d'importance primordiale.

Secteur 1 : L'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie :

Les femmes plus âgées sont les plus susceptibles de n'avoir eu, en grandissant, aucun accès ou un accès limité à l'éducation. Leurs droits à l'apprentissage au long de leur vie et à l'éducation pour adultes sont souvent ignorés ou refusés.

Secteur 2 : La santé : Il se peut que les femmes plus âgées n'aient pas accès aux médicaments qui leur sont nécessaires et aux soins de santé et services sociaux adaptés aux personnes âgées (ceci inclus l'aide à la prévention et au traitement du VIH/ sida). Beaucoup souffrent de problèmes chroniques non traités et de maladies telles que l'hypertension artérielle et l'arthrite. Plusieurs d'entre elles n'ont pas les ressources fondamentales pour la santé (cf. des aliments nutritifs, de l'eau potable, et un logement convenable et sécuritaire).

Secteur 3 : A l'abri de la violence:

Plusieurs femmes âgées sont victimes de violence physique, sexuelle, et psychologique; d'abus verbaux et

financiers; de coutumes traditionnelles abusives (tel l'héritage de l'épouse); et d'abandon.

Secteur 4 : Sécurité

financière/Protection sociale : On refuse souvent aux femmes âgées le droit à un travail convenable, à une vie au-delà de la pauvreté, à la propriété et à un héritage qui leur est dû légitimement. Très peu d'entre elles ont accès à une pension sociale ou à un autre régime de soutien.

Secteur 5 : Les Droits de la personne, l'égalité et la participation sans réserve

Leur invisibilité devant les décisionnaires, toute leur vie dans l'inégalité des sexes et l'âgisme sont à l'origine de la lutte des femmes âgées pour profiter de leurs droits et pour participer à fond aux assemblées des élues, aux organismes décisionnels et au processus de développement.

« Avec l'appui des jeunes générations, ce sont les leaders féminins plus âgés comme moi qui peuvent plaider pour une plus grande égalité et pour donner pleins pouvoirs aux filles d'aujourd'hui. »

...Margaret Kabango, militante Ougandaise, 72 ans.

Protéger et Promouvoir les Droits des Grands-mères/des Femmes âgées

1. En suivant un parcours féministe et qui met l'accent sur les droits des femmes âgées/les grands-mères et qui appui la solidarité intergénérationnelle.
2. En incluant les femmes âgées. Que toute collection de données inclue les personnes âgées de plus de 50 ans et que les données soient classées selon le sexe et l'âge.
3. En concédant que les femmes âgées/les grands-mères jouent un rôle indispensable dans le développement. Il faut les appuyer dans leur rôle qui est déterminant à titre de personnel soignant, de chefs de famille, de dirigeantes communautaires et de participantes à l'économie. Il faut appuyer directement les organismes communautaires et les groupes de grands-mères.
4. En insistant sur l'égalité des sexes **à tous les âges** et ceci inclus le soutien des droits des femmes âgées dans les politiques et les programmes.
5. En observant et en commentant le budget canadien du développement international et la contribution du pays aux Objectifs du Développement Durable, surtout en ce qui concerne les femmes âgées.
6. En n'abandonnant personne. On doit mettre l'accent sur l'Afrique subsaharienne en portant une attention résolue aux grands-mères et femmes âgées qui se dévouent au bien-être des jeunes Africains et qui supportent leurs communautés avec peu ou pas d'aide.
7. En intégrant les femmes âgées/les grands-mères dans la lutte contre le VIH/sida.
8. En appuyant l'élaboration et l'adoption d'une Convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées.
9. En répandant la bonne nouvelle! Il faut promouvoir activement les droits des femmes âgées.